

Conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire dans les Etats insulaires d'Afrique et d'Asie

Discours d'ouverture de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI

Port-Louis, Maurice | 21 septembre 2023

Excellence Monsieur le ministre de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique, représentant la présidence mauricienne du Conseil des ministres de la COI,

Monsieur le ministre de la Pêche et de l'Economie bleue de la République des Seychelles,

Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Biodiversité de la République de Guinée Bissau,

Monsieur le Conseil spécial du président de l'Union des Comores, représentant la présidence comorienne en exercice de l'Union africaine,

Monsieur l'Ambassadeur de France délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien,

Mesdames et Messieurs les hauts-représentants de la République de Madagascar, de la République du Cap Vert et de la République de Sao Tome et Principe,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants des membres observateurs auprès de la COI et des partenaires au développement,

Monsieur le Secrétaire général de l'IORA,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs, tout protocole observé,

Il y a 40 ans, les Etats membres de la Commission de l'océan Indien ont fait le choix de la solidarité et de la coopération. Longtemps, les étendues océaniques étaient considérées comme des barrières mais, pour paraphraser l'historien Fernand Braudel, ce n'est pas l'eau qui relie les rivages, ce sont les hommes et les femmes ; des hommes et des femmes qui ont fait le choix de la coopération au-delà de la seule proximité géographique.

C'est ce lien historique, culturel, biologique même, qui a présidé à la création de la COI. Et le discours de nos pères fondateurs était, au début des années 1980, déjà visionnaire. Ils disaient – je cite : « ***l'avenir appartient aux pays de la mer. Ensemble nous représentons une puissance considérable*** » - fin de citation.

De mon point de vue, cette volonté de coopérer pour faire face aux défis communs et cette conviction du potentiel océanique pour nos îles sont au cœur du programme SWIOFISH 2 qui nous réunit pour cette conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire. En effet, l'un des objectifs premiers de ce programme soutenu par la Banque mondiale est de fédérer les Nations insulaires d'Afrique et d'Asie autour d'une dynamique collective en faveur de l'économie bleue. Et pour cause : nos îles sont en réalité des Etats-océan qui contrôlent plus de 7 millions de kilomètres carré d'espaces océaniques et qui ont tous fait de l'économie bleue l'une des priorités de leurs politiques de développement.

De la même façon que l'on considère le changement climatique sérieusement, il faut considérer l'économie bleue et l'économie circulaire de la façon la plus sérieuse.

A la COI, nous faisons de l'économie bleue avant même que le terme n'apparaisse dans les relations internationales. Qu'il s'agisse de pêche durable, de gestion intégrée des écosystèmes côtiers et marins, d'éducation à l'environnement ou encore de sécurité maritime, toutes ces initiatives menées au fil des années ont contribué à poser des jalons importants pour le développement de l'économie bleue. Mais il manquait un cadre.

L'économie bleue et l'économie circulaire sont des gisements de valeurs qui supposent une biosphère en bonne santé. Mais avons-nous tiré toutes les leçons du passé alors que nous avons considéré la nature comme une marchandise ? Einstein nous a prévenu : « nous ne pouvons pas résoudre les problèmes avec la même façon de penser que celle qui les a engendrées ».

C'est dans ce sens que la COI a développé un Plan d'action régional sur l'économie bleue, le PAREB adopté en 2021 par nos instances. Ce plan régional propose des initiatives régionales fédératrices en complément de la structuration de l'économie bleue aux échelons nationaux : Côtes et océans sans pollution et plastique ; Bilan carbone positif ; Santé écologique et bien être humain ; Exploration des énergies bleues dans une perspective de transition énergétique.

Le programme SWIOFISH2 a intégré en cours de mise en œuvre les tenants et aboutissants de notre Plan d'action régional sur l'économie bleue, plus

particulièrement en ce qu'il s'agit de l'axe sur les côtes et les océans sans pollution marine, notamment par les plastiques.

Le dialogue sur l'économie bleue dans le cadre du programme SWIOFISH 2 a été l'occasion de mobiliser une dynamique insulaire focalisée sur nos spécificités et les opportunités de nouvelles manières de faire. C'est ainsi que l'économie circulaire s'est affirmée comme un axe fort de notre programme et aussi comme un des principes de mise en œuvre de notre Plan d'action régional sur l'économie bleue.

Les sessions qui ont précédé ce segment ministériel ont été l'occasion d'évaluer la pertinence et le potentiel de mise en œuvre des études de SWIOFISH2 sur :

- La prévention, la réduction et le contrôle de la pollution plastique marine. Un travail important dans la composante d'ExPLOI se penche aussi sur les importantes questions de la production et du cycle plastique avec les industriels. Le travail avance, mais pas assez vite. Le trade-off au « to be as usual » n'est pas facile à faire émerger.
- Les droits de propriété intellectuelle et innovation, et les réformes du droit à la réparation
- Les cadres pour l'entrepreneuriat et l'innovation dans l'économie circulaire.
- La faisabilité de l'alimentation électrique à terre pour l'accostage des navires dans une perspective de transition énergétique.
- Les plateformes de promotion de l'économie circulaire dans les Nations insulaires d'Afrique et d'Asie et l'éducation environnementale en milieu scolaire.
- La faisabilité de la promotion de stratégies régionales pour la valorisation des déchets pneumatiques et des déchets électriques et électroniques.

Ces études et les policy briefs qui les accompagnent constitue un matériau riche sur lequel nous devons capitaliser. L'ensemble des livrables sera consultable et téléchargeable sur le site de la COI. Je vous encourage à y puiser toutes les informations nécessaires pour que la dynamique de sensibilisation et d'action se poursuive et pour que, dans nos territoires, des filières nouvelles d'économie circulaire émergents, se consolident et s'affirment dans le tissu entrepreneurial et économique.

D'ailleurs, l'une des réflexions a porté sur la « tutelle » qui devrait être celle de l'économie bleue et circulaire. En effet, l'économie bleue et circulaire est par nature multi-sectorielle, multi-acteurs, pluridisciplinaire et bénéfique en termes économiques, sociétaux, sanitaires et environnementaux. Il serait donc réducteur

de cantonner l'économie circulaire aux administrations et opérateurs chargées de l'environnement ou des affaires maritimes. L'économie circulaire oblige à une approche globale et fédératrice en lien avec quasiment tous les objectifs de développement durable. Face à la polycrise environnementale, il n'y a pas de domaines non concernés.

Mesdames, Messieurs,

Au-delà des cadres de gouvernance et des possibles synergies sur des filières pré-identifiées comme les pneumatiques usagés et les déchets électriques et électroniques, les études, missions et ateliers organisés dans le cadre de SWIOFISH2 ont montré l'importance de mobiliser la science, la recherche et développement, les technologies.

Nous devrions sans doute faire **le choix de la sanctuarisation et de l'investissement dans la recherche scientifique** pour mieux mesurer les trésors de nos espaces marins, pour éclairer la prise de décision sur l'usage des zones marines, pour diffuser les connaissances, techniques et technologies nécessaires aux entrepreneurs comme aux administrations et acteurs non-étatiques.

Il nous semble donc, à la COI, important et urgent :

- D'investir dans la **formation professionnelle** parce qu'il faudra des techniciens, des entrepreneurs, des ingénieurs ;
- De **sensibiliser, surtout la jeunesse, aux métiers de la science** parce qu'il faudra des chercheurs et des chercheuses et créer des bassins d'innovation bas carbone ;
- De mobiliser le **secteur privé** parce qu'il faudra des capitaux, du mentorat et une implication de tous pour- changer graduellement et plus rapidement les modes de production et de consommation ;
- De travailler de concert avec les **communautés et les acteurs non-étatiques** parce qu'il nous faudra gérer durablement et en responsabilité nos écosystèmes tout en inspirant la jeunesse à faire autrement et inversement, tout en écoutant la jeunesse qui nous appelle et nous inspire déjà à faire autrement ;
- D'envisager des dispositifs de financement durable des recherches et innovations répondant aux enjeux du climat et des océans ;
- De nouer des partenariats entre les institutions de recherche, les centres de formation et les organismes nationaux et régionaux comme la COI parce que la **mise en réseau et l'intelligence collective** sont le plus

sûr moyen de faire émerger une économie bleue circulaire innovante, pourvoyeuse d'emplois, génératrice d'innovation et respectueuse de l'environnement. Nous avons des champions dans nos Etats membres et dans le grand océan Indien que nous devons mieux identifier et mobiliser ;

- Et enfin de mobiliser de manière effective, agile et flexible, adaptée et facilitée les jeunes entrepreneurs et innovateurs de nos pays. La jeunesse est un authentique levier de changement sociétal et d'une croissance réinventée. Cela a été dit pas l'une des représentantes de notre jeunesse : c'est dans notre capital humain que nous devons investir pour faciliter l'affirmation d'un entrepreneuriat circulaire, innovant, respectueux de l'environnement, pourvoyeur d'emploi et générateur de revenus. Nous devons tous sortir des postures et des discours pour mieux écouter cette jeunesse inventive et engagée qui est déjà porteuse de vraies solutions mais qui trouve devant elle des institutions financières et non-financières, les vôtres comme la COI, qui n'ont pas à ce jour les solutions d'appui adéquats.

La Déclaration ministérielle qui vous est proposée aujourd'hui pour adoption est une occasion de confirmer votre engagement collectif en faveur de l'économie bleue et circulaire. Ce faisant, c'est un engagement dans la droite ligne des Objectifs du développement durable et avec la conscience des vulnérabilités de nos Etats insulaires ; ce qui oblige à des tester, adapter et diffuser des solutions en sortant des cadres traditionnels.

Je forme le vœu que nos conclusions, nos études et notre Déclaration suscitent l'intérêt de nos partenaires et membres observateurs et que cet intérêt pour les sujets qui nous réunissent se transforment en soutiens renouvelés ou nouveaux. Le Secrétariat général de la COI, conformément à ses missions et au mandat confié par ses instances, est disposé à capitaliser sur les acquis nombreux du projet SWIOFISH2 pour formuler et proposer de nouvelles actions collectives dans le domaine de l'économie bleue et circulaire.

A cet égard, je tiens à remercier chaleureusement la Banque mondiale pour son appui aux programmes SWIOFISH et pour sa volonté d'accompagner au mieux nos Etats insulaires d'Afrique et d'Asie sur ces enjeux de gouvernance et d'économie océanique.

Ce segment ministériel sera l'occasion donc d'échanger sur les différentes composantes et les résultats du programme SWIOFISH2 avec un objectif clair : non pas celui d'établir un bilan mais plutôt celui d'un engagement politique

réaffirmé et d'une dynamique d'actions nouvelles et porteuses en gardant à l'esprit que le capital dont il est question ici est le « capital naturel » et qu'il n'est pas naturellement « marchandisable ».

Je vous remercie de votre attention